

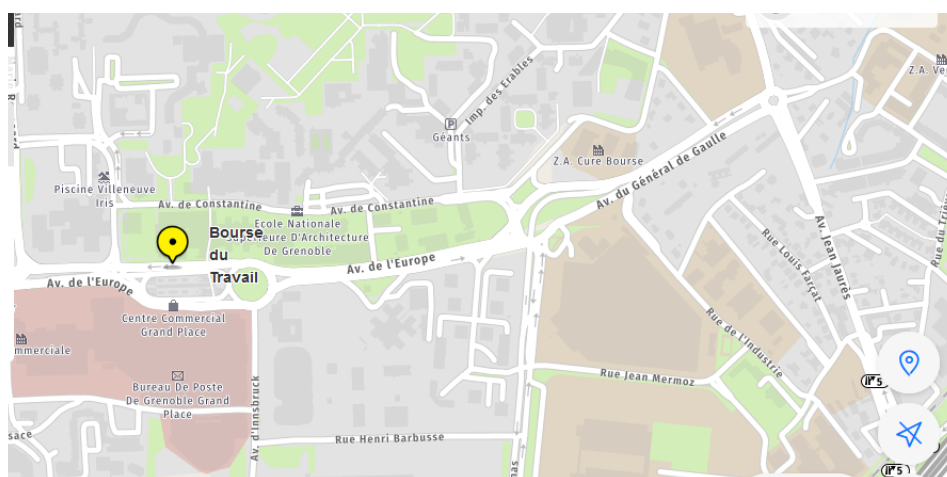
Cher(e) collègue,

Notre équipe se réjouit de vous accueillir en Isère !

Afin de faciliter votre prise de fonction dans le département, nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions :

- par mail : 38@se-unsa.org
- par téléphone : 04 76 23 38 54
- sur notre site : <http://sections.se-unsa.org/38/>

à Grenoble :
SE-UNSA Isère
Bourse du Travail
32 Avenue de l'Europe
38030 GRENOBLE Cedex 2



La section du SE-UNSA 38 : active et à votre service !



Nos permanences à la Bourse du Travail de Grenoble
LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI
de 9 h à 12 h 15 et de 13 h 30 à 17 h 15
MERCREDI de 9h à 12h15 et de 13h30 à 16h30



Patrick MAUREY

Secrétaire Départemental - Délégué CTSD - CDEN
Présence : Mardi - Mercredi - Jeudi après-midi - Vendredi



Béatrice BRUYERE

1^{er} degré - Elue CAPD
Secrétaire Ecole Inclusive
Présence : Mardi - Jeudi



Françoise VICHIER-GUERRE

Trésorière départementale
Dossier « permutation »
Présence : Lundi - Mardi
Mercredi - Vendredi

Céline WILQUIN

Secrétaire Jeunes enseignants
1er degré - Elue CAPD Déléguée
CHSCT

Présence : Jeudi



Serge RAVEL

Délégué CTSD, CDEN
Commission de réforme et
dossiers médicaux -
Présence : Lundi - Mardi
Mercredi - Jeudi - Vendredi



Sophie DESCAZAUX

Secrétaire 2nd degré - CTSD - CDEN
Présence : Lundi - Jeudi - Vendredi



Odile BOURDE
Elue CAPD

Action sociale / Dossier
Pension /
Actions « Oxygène »
Présence :
Lundi - Mardi - Jeudi

Jean-Bernard JACTAT

ELU en CAPD
Présence: un mercredi matin par mois



Richard GIRERD
Correspondant
UNSA Retraités



Michel MARTINET
SE-Unsa Retraités
Trésorier section académique
Présence : Mardi
Mercredi - Jeudi

Sans oublier **Sylvie**, notre secrétaire, présente les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h 15 et de 13 h 30 à 16 h 45 et le mercredi de 9 h à 12 h.

Mon mouvement

*je m'en
occupe !*

>>>> Votre préoccupation première est certainement votre participation au mouvement pour votre affectation à la rentrée 2020. Nous sommes mobilisés pour vous apporter informations et aide à la rédaction de votre liste de vœux.

1 - Pour information la **circulaire départementale pour le mouvement 2020** et ses annexes avec les formulaires pour les différentes demandes de bonifications (enfant à naître, situation SMS/RH, rapprochement de conjoint, etc...) n'est pas encore en ligne. Elle sera disponible sur PIA Grenoble probablement à la mi-mars, l'ouverture du serveur étant généralement prévue pour avril. En attendant que l'administration vous transmette une adresse I Prof en « ac-grenoble », nous vous ferons parvenir la circulaire et ses annexes par mail.

2 - Si vous résidez déjà en Isère et/ou si vous pouvez faire le déplacement, nous organisons des Stages Syndicaux sur le thème du Mouvement :



Mardi 17 mars 2020

à la Bourse du travail à Grenoble,
de 9 h 00 à 16 h 00

Jeudi 19 mars 2020

à la Bourse du travail à Grenoble,
de 9 h 00 à 16 h 00

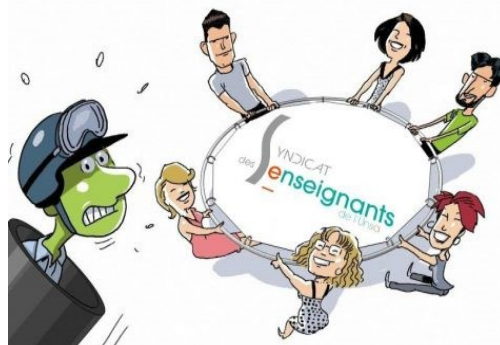
Mardi 24 mars 2020

à la MPT des Roches, Villefontaine
De 9h00 à 16h00

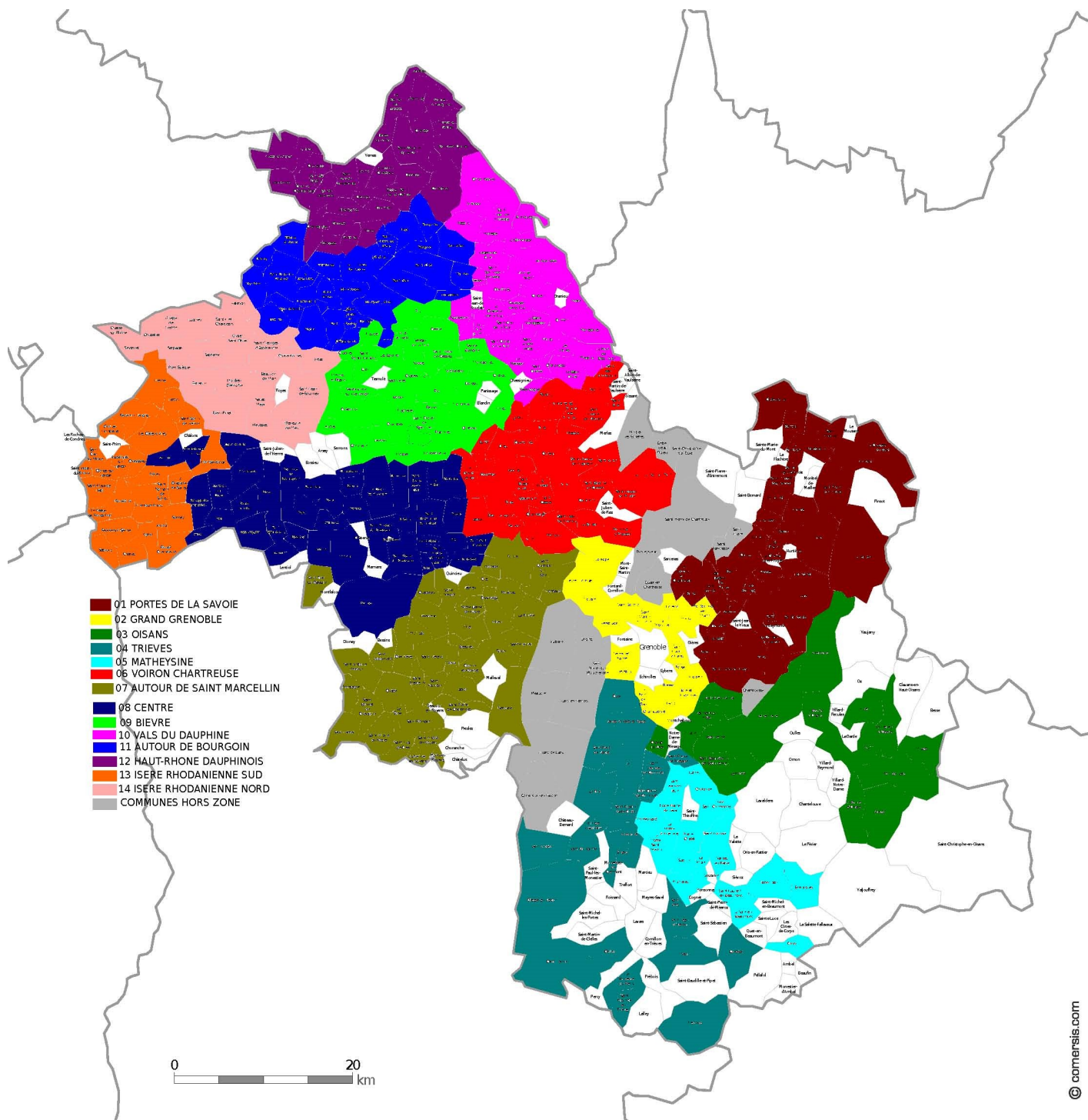
>>>> Merci de prendre contact très rapidement, par mail (38@se-unsa.org) avec nous, pour les modalités d'inscription

3- Si vous ne pouvez vous déplacer et si vous êtes adhérent.e, nous pouvons convenir d'un rendez-vous téléphonique

>>>> Prendre contact **par téléphone** (04 76 23 38 54) pour convenir d'un horaire



Notre département et ses 14 zones géographiques



Mouvement Isère 2020: l'essentiel

QUI ?

Enseignants entrants dans le département par permutation, vous êtes considéré « à titre provisoire ».

La stabilité sur votre poste dans le département d'origine pourra être prise en compte.

Vous pouvez demander une bonification pour rapprochement de conjoint (différente de celle des permutations) cf annexe ...



QUOI ?

Écran 1 pour la saisie des vœux précis et des zones géographiques (dont celle bonifiée pour RC)

Écran 2 obligatoire pour vous, avec au moins un vœu zone infra (différentes parfois des précédentes)

Cartes des zones

QUAND ?

La circulaire n'est pas encore parue en Isère; les dates ne sont donc pas encore connues à ce jour. Dès les résultats des Muts Inter (2 mars 2020) et si vous le souhaitez, vous pourrez faire :

- ⇒ une demande de temps partiel (réouverture de la plateforme)
- ⇒ Une demande de disponibilité (ouverture de la plateforme jusqu'au 11 mars)

COMMENT ?

40 vœux maximum sur écran 1, 11 vœux maximum sur écran 2

Liste des postes sur [PIA](#)

POINTS / BARÈME

Part fixe :

AGS = 1 pt/an

Charge de famille : 2 pts par enfant de – de 18 ans né avant 01/09/20 ou à naître (début grossesse 31/12/19 maxi), 4 pts/ enfant porteur d'un handicapé.

Bonifications :

Ancienneté sur poste : 5 pts à partir de 3 ans ; 10 points si 5 ans

Ancienneté en éducation prioritaire : 10 pts à partir de 3 ans ; 15 pts si 5 ans

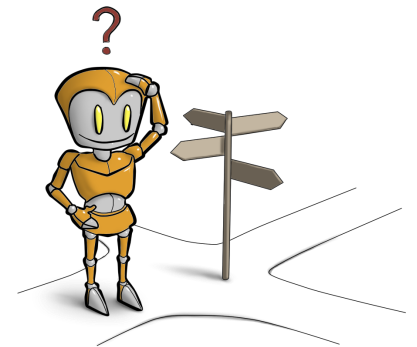
Rapprochement de conjoint : 10 points sur la zone géographique de la résidence pro du conjoint.

Autorité parentale conjointe ou parent isolé : 10 points sur vœu de zone (commune de résidence de l'enfant concerné demandé en 1^{er} rang de vœu). Attention : accordé quel que soit le nombre d'enfants âgés de moins de 18 ans, pas cumulable avec la bonification au titre du rapprochement de conjoint.

RQTH 10 pts appliqués sur tous les vœux précis (peut passer à 80 points sur les vœux précis si ces vœux permettent d'améliorer les conditions de vie de la personne –

Réintégration de congé parental : pas de perte de poste si congé de 6 mois maxi - 4 points sur la zone correspondant à l'ancien poste. Idem Réintégration détachement mais perte de poste.

Si égalité de points, on départage au regard de la stabilité dans le poste, du nombre d'enfants, de l'AGS ou de l'âge.



Pour envoyer vos documents, par courrier ou par mail, utilisez les adresses ci-dessous

Adresse postale : DSDEN
Cité administrative
1 Rue Joseph Chanrion
38032 Grenoble Cedex 01

Contact : **CARLIER Virginie**
Chef de bureau
[courriel : ce.38i-drh-collective4@ac-grenoble.fr](mailto:ce.38i-drh-collective4@ac-grenoble.fr)

N° CRISTAL: *non connu à ce jour*

Les conseils du SE-UNSA



Le département de l'Isère est d'une géographie particulière (zone de montagne, ou rurale). La circulation y est difficile (conditions hivernales), mais aussi embouteillages quotidiens autour de Grenoble, chaque matin et soir !

Pensez à consulter une carte « en relief », avant de saisir vos vœux, et si vous le pouvez, attendez d'être affecté.e, pour vous loger de façon définitive....



Frais de changement de résidence

Les frais de changement de résidence concernant les collègues ayant obtenu une permutation peuvent être pris en considération si :

- ⇒ la nomination sur la nouvelle résidence administrative implique un changement de résidence familiale
- ⇒ l'employeur du conjoint ne prend pas en charge ces frais
- ⇒ si l'affectation au mouvement intra est obtenue à titre définitif
- ⇒ si l'agent a effectué au moins 5 ans dans son ancienne résidence administrative (pas de conditions de durée pour pacs ou mariage avec un fonctionnaire).

Toutefois, lorsque l'agent affecté.e à titre provisoire conserve son affectation pendant au moins 2 années, l'affectation provisoire peut être assimilée à une affectation à titre définitif.



Rejoignez le SE-Unsa

Profitez d'un tarif préférentiel pour toute nouvelle adhésion et bénéficiez dès aujourd'hui des services du SE-Unsa^(*).

Du 10 mars au 10 mai,
adhérez au SE-Unsa pour seulement 60 € ou 80 €.

(*) vous serez adhérent jusqu'au 31 août 2020

Pour

- ▶ bénéficier d'un suivi personnalisé au cours de votre carrière (mutation, avancement, rendez-vous de carrière) ;
- ▶ trouver un appui, une aide, un soutien grâce aux militants de proximité ;
- ▶ recevoir des infos utiles, en temps réel (magazine, newsletters...) ;
- ▶ partager des expériences et mutualiser des projets éducatifs et/ou pédagogiques.

NOUS SUIVRE

Notre blog métier :
notremetier.se-uns.org

Notre blog éducatif :
ecolededemain.wordpress.com

 @SE_Unsa

 se.unsa

 se-uns.org

ADHÉREZ !

Le adhérent·e

Comité d'entreprise : le ministère n'en a pas, le SE-Unsa vous l'offre !

Des centaines de réductions incluses dans votre cotisation

(billetterie, vacances, loisirs, presse, shopping, services).

Une raison de plus pour nous rejoindre !



Rejoignez le SE-Unsa



Je demande à bénéficier de l'adhésion découverte 2019-2020

Nom d'usage :

Prénom :

Nom de naissance :

Née le :

Adresse personnelle :

.....

Téléphone :

Portable :

Adresse mél personnelle :

Département de rattachement :

Nom et adresse de l'école/l'établissement d'exercice :

.....

.....

JE SUIS Titulaire Stagiaire

Instit PE Certifiée CPE PLP Peps Agrégée Bi-admissible

AE PECC CE d'EPS PsyEN (option.....)

Ma discipline 2^d degré :

Fonctions particulières (adjoint, directeur, ASH, tuteur, formateur) :

Échelon : Classe normale Hors-classe Classe exceptionnelle

JE SUIS AESH AED

Contractuelle : Enseignante, CPE, PsyEN (précisez)

Mode de paiement : Chèque Prélèvement fractionné(*)

Cotisation : stagiaire, AED, AESH, contractuelle **60€** titulaire **80€**

J'adhère au Syndicat des Enseignants-Unsa,

Date Signature

Les informations recueillies sont destinées au fichier du SE-Unsa. Elles seront utilisées pour vous donner des informations syndicales susceptibles de vous intéresser. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition en adressant un courriel accompagné d'une pièce d'identité à dpo@se-unsa.org

À retourner à